



# *JAUGE CLASS40*

## *Version 2008*

## Modifications 2008 en rouge

# Sommaire

---

Sommaire	2
Règles fondamentales	3
Chapitre 1 – Caractéristiques générales	5
100 – Généralités	5
101 – Appendices	6
102 – Gréement	6
103 – Voilure	6
104 – Aménagements	6
Chapitre 2 – Dimensions	8
200 – Dimensions	8
201 - Condition de chargement	8
202 - Longueur de coque (Lh)	8
203 - Bau maximal (Bmax)	8
204 - Tirant d'eau maximal (Tmax)	8
205 - Franc bord moyen	8
206 – Déplacement	9
207 - Lest et ballasts	9
208 - Mât (Point haut)	9
209 - Bôme et rails de grand-voile	9
210 - Bout-dehors	10
211 – Tangon	10
212 – Voiles	10
Chapitre 3 – Sécurité	13
300 – Stabilité	13
301 - Conformité du déplacement	13
302 - Test à 90°	13
303 - Cloisons et étanches	14
304 - Volume combiné de bouge de pont et de roof	14
305 - Volumes de flottabilité	14
306 – Motorisation	14
307 - Marquage de coque	15
308 - Matériels de sécurité	15
Chapitre 4 – Limitation des coûts	16
401 - Coque, pont, structure intérieure et aménagements	16
402 - Chandeliers et balcons	16
403 – Lest	16
404 - Safrans et système de gouvernail, voile de quille	16
405 - Mât, bôme, tangon, bout-dehors	17
406 - Gréement dormant latéral	17
407 – Equipements	17

# RÈGLES FONDAMENTALES

---

Cette jauge s'applique à des voiliers monocoques, destinés à courir au large en temps réel. Un monocoque est un bateau avec un seul plan de flottaison, au repos ou sous voiles en conditions de navigation, dans lequel la profondeur de la coque dans toutes ses sections ne doit pas décroître en direction de l'axe de symétrie.

Les règles en cours de l'ISAF (RCV, ERS & OSR) s'appliquent.

Les Règles de Classe des Monocoques Class 40 sont de type ouvert, dans le sens du paragraphe C.3.3 des REV (Règles des Equipements des Voiliers), à savoir que tout ce qui n'est pas expressément interdit, limité ou imposé, est autorisé.

La Class40 a été créée dans le but de donner naissance à une flotte de voiliers de courses transocéaniques, simples, marins, performants, et s'inscrivant autant que possible dans un cadre budgétaire contrôlé.

La jauge ci-dessous s'efforce de remplir au mieux cette mission, mais aucun texte ne saurait anticiper la capacité de l'intelligence humaine à exploiter le sens des mots pour détourner l'esprit initial de la présente jauge.

C'est pourquoi il est vivement recommandé d'interroger le Conseil d'Administration préalablement à toute interprétation de la jauge qui pourrait s'avérer contraire à l'esprit de la Classe, afin de ne pas s'exposer au risque de ce retrouver "hors jauge".

La langue officielle de la classe est le Français.

Les monocoques Class40 sont destinés à la compétition en haute mer.

L'attention des skippers est attirée sur le fait que leur pilotage n'est pas sans danger dans certaines conditions de navigation, et que la décision de courir leur appartient, en application de l'article 4 des RCV.

La sécurité d'un bateau et de son équipage est de la responsabilité inaliénable du seul propriétaire, ou de son skipper, qui doit s'assurer que le voilier est complètement en état, parfaitement marin, et qu'il est manœuvré par un équipage expérimenté, qui a suivi les entraînements appropriés, et physiquement capable de faire face au mauvais temps.

En application de l'article 3 (c) des RCV et quelles que soient les circonstances d'éventuels sinistres, il ne peut être recherché aucune responsabilité légale de la part de qui que ce soit vis à vis de l'ISAF, d'une ANM (FFVoile), de la Class 40, ou d'un mesureur officiel du fait des présentes règles.

La classe doit respecter les conditions de la Catégorie C du Code de Publicité du Règlement de l'ISAF (Chapitre IV; § 20).

Le routage est interdit en compétition.

Les Class 40 de série et prototypes ont un classement commun.

Les résultats du test à 90° et les poids des bateaux peuvent être consultés au secrétariat de la classe.

Tous les bateaux sans distinction peuvent faire l'objet d'un contrôle de jauge inopiné (en cas de défaut de conformité, les frais de jauge seront à la charge du responsable du bateau).

Toute modification touchant un élément de la jauge devra être signalée au jaugeur de la classe.

**LE TEXTE DE JAUGE EST DISPONIBLE  
A TOUS LES ADHERENTS A JOUR DE LEUR COTISATION  
PAR SIMPLE DEMANDE AU SECRETARIAT DE LA CLASS40**